



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU MORBIHAN

PL  
AD  
LA  
PH

Direction  
départementale  
des territoires et  
de la mer

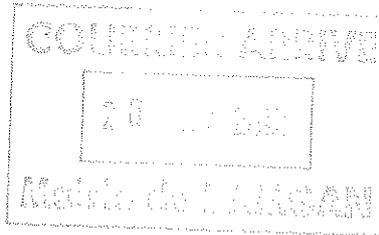
Morbihan

Délégation à la Mer et  
au Littoral

Service Aménagement  
Mer et Littoral

Unité Vannes littoral

113 rue du Commerce  
56000 VANNES



Vannes, le

13 JUN 2012

Le directeur départemental des Territoires et de la Mer

A

Monsieur le Maire  
40 RUE F. Habert  
56750 DAMGAN

**objet :** autorisation d'occupation temporaire pour une zone de mouillages et d'équipements légers sur la commune de Damgan

**références :** 12-349

**affaire suivie par :** Bénédicte Debussy – DDTM/DML/SAMEL/Vannes littoral  
tél. : 02 97 68 13 44 fax : 02 97 68 12 02  
courriel : benedicte.de-bussy@morbihan.gouv.fr

**PJ :** l'AOT, le règlement de police, le plan des zones de mouillages, un avis à publier

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous transmettre l'AOT zones de mouillages et d'équipements légers signée le 8 juin 2012, accompagnée de ses annexes (plan et règlement de police).

Je vous demande d'afficher l'avis ci-joint en mairie durant 15 jours et de le publier dans deux journaux locaux.

En effet, je vous rappelle que l'absence de publicité permettrait à des tiers de contester à tout moment l'autorisation qui vous a été accordée conjointement par le préfet du Morbihan et le préfet maritime de l'Atlantique.

Je vous serais obligée de m'informer de la parution et de l'affichage de cet avis.

Mon service se chargera de l'insertion d'un avis au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Je vous demande en outre de m'adresser sous un mois un exemplaire du règlement d'exploitation des zones. Ces consignes devront être portées à la connaissance des usagers par voie d'affichage sur des panneaux situés à proximité des zones de mouillages.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de mes salutations distinguées.

**Siège :**

**Adresse :**  
8, rue du Commerce - BP 520  
56019 Vannes Cedex

**téléphone :**  
02 97 68 12 00  
**télécopie :**  
02 97 68 12 01

**courriel :**  
ddtm@morbihan.gouv.fr

La chef de l'unité Vannes littoral,

Pascale DURAND

Copie à :